



## Décision de radiodiffusion CRTC 2016-142

Version PDF

Ottawa, le 19 avril 2016

**Shaw Television G.P. Inc. (l'associé commandité) et Shaw Media Global Inc. (l'associé commanditaire), faisant affaires sous le nom de Shaw Television Limited Partnership, et Fox Sports World Canada Holdco Inc., associés dans une société en nom collectif faisant affaires sous le nom de Fox Sports World Canada Partnership**  
Toronto (Ontario)

*Demande 2016-0259-0, reçue le 15 mars 2016*

### **Fox Sports World Canada – Révocation de licence**

1. Shaw Media Inc., au nom de Shaw Television G.P. Inc. (l'associé commandité) et Shaw Media Global Inc. (l'associé commanditaire), faisant affaires sous le nom de Shaw Television Limited Partnership, et Fox Sports World Canada Holdco Inc., associés dans une société en nom collectif faisant affaires sous le nom de Fox Sports World Canada Partnership, a demandé la révocation de la licence de radiodiffusion qu'il détient relativement au service de catégorie B spécialisé de langue anglaise Fox Sports World Canada, initialement accordée dans les décisions 2000-470 à 2000-731 (voir également la décision 2000-568).
2. Compte tenu de la requête du demandeur et conformément aux articles 9(1)e) et 24(1) de la *Loi sur la radiodiffusion*, le Conseil **révoque** la licence de radiodiffusion attribuée à Fox Sports World Canada à l'égard de l'entreprise susmentionnée.

Secrétaire générale

#### **Documents connexes**

- *Fox Sports World Canada*, décision CRTC 2000-568, 14 décembre 2000
- *Nouveaux services spécialisés de télévision de catégorie 2 approuvés*, décisions CRTC 2000-470 à 2000-731, 24 novembre 2000